

Postes d'accueil Inserm 2024

Avant toute démarche, nous vous recommandons de lire attentivement le guide du candidat pour prendre connaissance de l'ensemble des informations relatives au programme « Postes d'Accueil ».

ETAPE 0

Pour **postuler** vous devez **créer un compte utilisateur** sur l'application EVA : <https://www.eva3.inserm.fr/create> (cf. guide technique création de compte). Vous recevrez par mail une demande de confirmation de création de compte à valider et vous pourrez accéder à l'espace EVA.

ETAPE 1

Pré-inscription « Postes d'Accueil » : Vous devez effectuer une demande « **d'inscription** »
A l'issue de cette pré-inscription, vous pourrez constituer votre dossier de candidature.

ETAPE 2

Constituer votre dossier :

➡ Le dossier « Postes d'Accueil » est constitué de **6 fiches** intitulées comme suit :

1. Ma candidature,
2. Etat Civil,
3. Coursus,
4. Souhait d'affectation,
5. Résumé / Motivations,
6. Documents à joindre.

Le candidat ne doit pas renseigner le "CV électronique" accessible via l'onglet "MON CV" (visible en permanence sur l'interface).

Pour compléter la fiche « Documents à joindre », vous devez télécharger les éléments du dossier de candidature accessibles depuis la fiche du même nom.

Les éléments de la fiche « Documents à joindre », comportent :

- **2 documents** à télécharger pour les candidats (Dossier scientifique et Accord signé du directeur du laboratoire d'accueil).
- le CV du responsable de l'équipe d'accueil et le CV de l'encadrant (si différent).

ETAPE 3

Valider le dossier de candidature : la date limite de validation du dossier de candidature est fixée au **19 février 2024 à 17:00**.

Avant de valider et transmettre électroniquement votre dossier de candidature, assurez-vous que tous les éléments et les fiches ont bien été enregistrés (illustré par une encoche verte (cf. document d'aide technique).

Une fois l'intégralité du dossier rempli et les documents demandés téléchargés, vous devez valider et transmettre votre dossier :

- en cliquant sur le bouton "TRANSMETTRE MON DOSSIER"

Vous pouvez également imprimer votre dossier de candidature via le bouton "IMPRIMER".

Règlement : Il est impératif d'effectuer les étapes 0 à 3 dans les délais impartis. Nous vous rappelons que le dossier est considéré complet uniquement si l'ensemble des documents qui le constituent en version électronique a été déposé sur EVA.

Tout dossier électronique incomplet sera automatiquement rejeté.